

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Benzafix A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/mélange**

spotting agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur /
téléphone Department product safety / +49 441 9317 108

E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger ***

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

* **Benzafix A**

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

P305+P351+P338 savon.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl); Isotridecanol, ethoxylated; docusate sodique

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Composants dangereux *******2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

No. CAS	112-34-5
No. EINECS	203-961-6
Numéro d'enregistrement	01-2119475104-44-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Eye Irrit. 2	H319

isotridecanol,ethoxylated (>=2.5 EO)

No. CAS	69011-36-5
No. EINECS	931-138-8
Numéro d'enregistrement	01-2119976362-32-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

docusate sodique

No. CAS	577-11-7
No. EINECS	209-406-4
Numéro d'enregistrement	01-2119491296-29-XXXX
Concentration	>= 3 < 10 %
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

No. CAS	68603-42-9
No. EINECS	271-657-0
Numéro d'enregistrement	01-2119490100-53-XXXX (EC931-329-6)
Concentration	>= 3 < 10 %
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 2	H411

Isotridecanol, ethoxylated

No. CAS	69011-36-5
---------	------------

* **Benzafix A**

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

No. EINECS	931-138-8				
Numéro d'enregistrement	IRRELEVANT (POLYMER)				
Concentration	>=	3	<	10	%
Acute Tox. 4	H302				
Eye Dam. 1	H318				

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Irrit. 2	H319	> 1 < 10 %
	Eye Dam. 1	H318	>= 10 %
ATE	orale	500	mg/kg

Autres ingrédients**Acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle**

No. CAS	124-17-4	No. EINECS	204-685-9
Numéro d'enregistrement	01-2119475110-51-XXXX		
Concentration	>=	10	< 25 % [3]

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

No. CAS	34590-94-8	No. EINECS	252-104-2
Numéro d'enregistrement	01-2119450011-60-XXXX		
Concentration	>=	10	< 25 % [3]

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Liste	VLEP			
Valeur	308	mg/m ³	50	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Groupe du risque pendant la grossesse; Etablie le; Remarque: TMP: 84; *

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	308	mg/m ³	50	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Groupe du risque pendant la grossesse; Etablie le; Remarque: Skin

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste	VLEP			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse; Etablie le; Remarque: TMP:84; FT:254

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	67,5	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	101,2	mg/m ³	15	ppm(V)

8.2. Contrôles de l'exposition

* **Benzafix A**

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Équipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié		nitrile	
Épaisseur du gant	>=	0,6	mm
Temps de pénétration	>	480	min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière		liquide	
Couleur		jaunâtre	
Odeur		odeur d'ester	
Point de fusion			
Remarque		non déterminé	
Point d'ébullition			
Remarque		non déterminé	
Inflammabilité			
évaluation		non déterminé	
Limites des explosibilité			
Remarque		non déterminé	
Point d'éclair			
Valeur	>	100	°C
Température d'inflammabilité			
Remarque		non déterminé	
Décomposition thermique			
Remarque		Non pertinent	
valeur pH			
Valeur		7,0	à 8,0
Viscosité			
Valeur	env.	14	s
méthode		DIN 53211 4 mm	
Solubilité dans d'autres solvants			
		non déterminé	

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur env. 0,99 kg/l

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque non pertinent (liquide)

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Temps d'écoulementValeur env. 14 s
méthode DIN 53211 4 mm**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 8.961 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**Espèces rat
DL50 5135 mg/kg**Isotridecanol, ethoxylated**ATE 500 mg/kg
Source Valeur évaluée

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	lapin		
DL50		9510	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	rat		
CL 50		60	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	guppy (Poecilia reticulata)		
CL 50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
méthode		OCDE 203	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
Espèces	perche arc-en-ciel

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

CL 50	1300		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	1919		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	> 0,5		mg/l
Durée d'exposition	22	d	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	112		mg/l
Durée d'exposition	14	d	

Toxicité pour les algues**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Skeletonema costatum		
CE50	6999		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
ErC50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	4168		mg/l
Durée d'exposition	18	h	

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Espèces	boue activée		
CE 10	> 1995		mg/l
Durée d'exposition	30	min	
Source	Données de la littérature		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité**(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol**

Valeur	75		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)		
méthode	OCDE 301 F		

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Substance de référence	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Valeur	89	à	93 %
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	facilement dégradable		

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

méthode

OCDE 301 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque

Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-

* Benzafix A

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Composants (règlement (CE) no 648/2004)**

15 % ou plus, mais moins de 30 %: ***

agents de surface non ioniques

5 % ou plus, mais moins de 15 %: ***

agents de surface anioniques

COV

COV (CE)	10	%
----------	----	---

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 GGVSee: Gefahrgutverordnung See
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 CAS: Chemical Abstracts Service
 EAK: Europäischer Abfallkatalog
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

* **Benzafix A**

Date de révision: 14.07.2023

8430010203

Version: 9 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 05.12.2023

VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
DMEL: Derived minimal effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
PEC: Predicted environmental concentration
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EG: Europäische Gemeinschaft
EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
EU: European Union
HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)
ATE: Acute Toxicity Estimate
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.